

***DELIBERATION N°1 – Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône***

Après que le Président ait précisé que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 euros pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

***DELIBERATION N°2 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay***

Après que le Président ait précisé que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017**

***DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017***

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- + 37 extensions à AULX LES CROMARY, AUTREY LES GRAY, AVRIGNEY ET VIREY, BRUSSEY, BUCEY LES GY, CHAMPLITTE, CHAUX LA LOTIERE, CITERS, CLAIREGOUTTE, CLANS, CORRE, FRANCHEVELLE, FRESNE ST MAMES, LAVONCOURT, LURE, MAGNY VERNOIS, MOFFANS VACHERESSE, MOLLANS, MONTJUSTIN ET VELOTTE, NEUVELLE LES LURE, PROISELIERE ET LANGLE, RIGNY, ROYE, SAINTE MARIE EN CHAUX, TRESILLEY, VANTOUX ET LONGEVELLE et VITREY SUR MANCE.
- + 6 renforcements à AILLONCOURT, CHAMPLITTE ; GEVIGNEY, MAILLERONCOURT CHARRETTE, RIOZ et VAUVILLERS.
- + 6 aménagements esthétiques à AROZ, COULEVON, LYOFFANS, MEURCOURT, PURGEROT et TRAVES.
- + 4 sécurisations de fils nus à ANCIER, CORRAVILLERS, VALAY et VILLERS SUR PORT.
- + 6 sécurisations de fils nus de petites sections à BELFAHY, FONTAINE LES LUXEUIL, SAINT BRESSON, TERNAY ST HILAIRE, LE VAL ST ELOI et LA VOIVRE.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- + 6 extensions à AMANCE, CHAMPLITTE, LYOFFANS, MAGNY VERNOIS, PURGEROT et PUSY EPENOUX.
- + 6 renforcements à FRESNE ST MAMES, GEVIGNEY, MARAST, RIOZ, VAUVILLERS et VELLEQUINDRY LEVRECEY.
- + des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
  - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à BREUCHES, CLANS, LA CORBIERE, COURCUIRE, FAVERNEY, FRAMONT, GOURGEON, LOMONT, MAGNIVRAY, NEUREY EN VAUX, PLANCHER LES MINES, SAINT GERMAIN, VELESMES ECHEVANNE, VILLERS BOUTON et VILLERSEXEL.
  - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à BRESILLEY, CHATENEY, ECHENOZ LA MELINE, ECHENOZ LE SEC, GRATERRY, GRAY, ROSIERES SUR MANCE et VANTOUX ET LONGEVELLE.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

12 opérations à CLANS, CORRAVILLERS, CORRE, GEVIGNEY, LURE, LYOFFANS, MAGNY VERNOIS, PURGEROT, RIOZ, SAINTE MARIE EN CHAUX, VAUVILLERS et VITREY SUR MANCE.

***DELIBERATION N°2 - Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône***

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 euros pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

***DELIBERATION N°3 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay***

Après que le Président ait indiqué que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016, le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

#### ***DELIBERATION N°4 – Interopérabilité des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.***

Le Bureau syndical adopte le projet de convention de mise à disposition de données relatives à nos IRVE à intervenir avec la société GIREVE (seule plateforme française) sans compensation financière, pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques. En contrepartie de l'aide au titre du PIA, le syndicat en effet a l'obligation d'assurer l'accès de ses bornes à des véhicules tiers.

#### ***DELIBERATION N°5 – Implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques***

Le Bureau syndical, après en avoir pris connaissance, adopte les projets de conventions relatifs aux occupations des domaines public ou privé nécessaires à l'implantation des 45 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département. Ces conventions auront une durée de 3 ans, elles seront ensuite reconductibles chaque année par tacite reconduction.

#### ***DELIBERATION N°6 – Hydroélectricité : études de faisabilité***

Le Bureau Syndical adopte le principe de prendre la maîtrise d'ouvrage d'opération de production hydraulique d'électricité sur 2 sites : Pont-Sur-l'Ognon et Saint-Germain sous condition d'obtenir les accords de principe, contre indemnisation éventuelle, de l'utilisation du droit d'eau, de l'utilisation du foncier nécessaire détenu à proximité et du transfert de compétence de la part des collectivités concernées. En cas de retour favorable, il autorise le Président à lancer les études de faisabilité correspondantes et solliciter les subventions relatives à ces dernières.

#### ***DELIBERATION N°7 – Convention avec INGENIERIE70***

Le Bureau syndical valide le projet d'adhésion du SIED 70 à l'Agence Départementale INGENIERIE70 dans le domaine de l'assistance informatique ainsi que le projet de convention qui l'accompagne. Il charge le Président de soumettre ces projets à l'approbation du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion.

#### ***DELIBERATION N°8 – Compte budgétaire 6232 : fêtes et cérémonies***

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le Bureau syndical approuve l'affectation des dépenses présentées ci-après au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et charge le Président de les engager et les régler dans la limite des crédits inscrits au budget :

- *De manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, inauguration, réceptions, manifestations tels que décorations et sapins de Noël, cadeaux ou jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.*
- *Les fleurs, bouquets et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, PACS, décès, naissances, départ en retraite, mutation ou lors de réceptions officielles.*
- *Les frais de restauration des élus ou employés liés aux actions syndicales ou à l'occasion d'événements ponctuels tels que ceux mentionnés ci-dessus.*
- *Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures, frais de bouche et spiritueux pour l'organisation de réunions, ou d'ateliers ou de manifestations ou échanges avec les autres collectivités.*

#### ***DELIBERATION N°9 – Recrutement d'un responsable de secteur***

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien et avait chargé le Président de procéder au recrutement d'un contractuel. Le contrat correspondant prend fin le 27 février 2017. Le Bureau syndical décide de lancer un nouveau recrutement et se réserve la possibilité de recruter un contractuel, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

#### ***DELIBERATION N°10 – Acquisition d'un véhicule électrique / Financement TEPCV***

Dans le cadre de la poursuite de la démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Pays Vesoul-Val de Saône est candidat pour une troisième enveloppe d'1 million d'euros. Le syndicat répondant aux critères d'éligibilité a déposé un dossier de demande de financement pour l'acquisition d'un véhicule électrique couplée à l'installation d'une borne de recharge, le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention TEPCV et à solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions pour ce projet.

#### ***DELIBERATION N°11 – Rénovation de l'éclairage public / Financement TEPCV***

Dans le cadre de la poursuite de la démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Pays Vesoul-Val de Saône est candidat pour une troisième enveloppe d'1 million d'euros. Le syndicat répondant aux critères d'éligibilité a déposé un dossier de demande de financement pour la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de la CAV et de 13 autres communes, le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention TEPCV et à solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions pour ce projet.